



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 54564

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des réfugiés hmongs en Thaïlande. De nombreux Hmongs ont fui le Laos après la fin de la guerre du Vietnam, au cours de laquelle certains d'entre eux avaient soutenu les Américains et, auparavant, les Français pendant la guerre d'Indochine, ce qui leur avait valu d'être persécutés. Plusieurs milliers vivent toujours en Thaïlande. Ils sont ainsi 5 000 dans le camp de Huai Nam Khao. Dernièrement, les conditions d'accès des organisations humanitaires à ce camp sont devenues tellement restrictives que Médecins sans frontières y a cessé ses activités. Des pressions de toutes natures s'exercent sur les réfugiés pour les contraindre à retourner au Laos, et des cas de retour forcé ont été rapportés. Selon le dernier rapport d'Amnesty international, au moins 1 700 Hmongs auraient été rapatriés l'an dernier depuis la Thaïlande. 300 l'ont été pour le seul mois de mars de cette année. L'objectif commun aux gouvernements thaïlandais et laotien est de rapatrier, avant la fin de l'année, tous les rapatriés hmongs au Laos. Or il apparaît que de nombreux Hmongs ont été victimes, à leur retour au Laos, de violations des droits de l'Homme, parfois très graves. Il lui demande, en conséquence, si le Gouvernement français se préoccupe du sort des réfugiés hmongs.

Texte de la réponse

La situation de la population Hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. Les opérations de rapatriement de ces familles Hmongs font l'objet d'un suivi très vigilant de la part de nos ambassades à Bangkok et à Vientiane. De façon systématique, à titre national ou dans le cadre européen, la France invite les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Pour sa part, l'Union européenne a invité en 2007 la Thaïlande et le Laos à coopérer avec le haut commissariat des nations unies pour les réfugiés et avec les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong, y compris lors de visites sur place si nécessaire. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine linguistique ou culturelle des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54564

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6798

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7821